

Compte-rendu

« *La finance participative interpelle les candidats* »

le lundi 26 mars 2012

Les acteurs de la finance participative ont invité journalistes, politiques, et citoyens au Palais Brongniart pour exposer les potentialités de ce mode de financement, mais aussi les obstacles qu'il rencontre, et débattre des pistes d'amélioration à apporter à cet outil prometteur. L'évènement a accueilli 140 participants.



Introduction

Intervention d'A. Jaunay

A 18h précise, la conférence a commencé par une introduction d'André Jaunay, et une définition de la finance participative. Cette dernière offre la possibilité aux épargnants de choisir la destination finale (l'entreprise, le projet) de leur argent (sous forme de dons, de prêts ou de fonds propres).

La finance participative permet l'expression de l'intelligence individuelle et collective. Notre pays est marqué par la concentration des responsabilités, notamment financières, et les catégories qui concentrent les capacités de décision se renouvellent de moins en moins. La finance participative est un moyen pour redonner des marges de manœuvre individuelles et collectives, donc pour réduire les frustrations sociales, la défiance, le déficit de compréhension de l'économie et des projets. C'est aussi un très bon moyen pour soutenir le développement local, le financement des projets et celui des entreprises dans les phases critiques (création), que les financiers classiques délaissent.

La France ne manque pas, profondément, d'esprit d'initiative, elle est le deuxième pays pour le nombre de réseaux de Business Angels (derrière les Etats-Unis) et pour les montants investis annuellement par ces réseaux (40 M d'euros). Il est essentiel que cet esprit d'initiative soit renforcé. La finance participative, dopée par internet, est un excellent support pour cela.

Notre législation et nos pratiques institutionnelles doivent donc la favoriser. On ne peut se satisfaire d'un système qui ne laisse comme espaces de liberté financière aux personnes que les banques, les fonds de placement et les jeux de hasard, lesquels représentent 86 M d'euros par jour, ou 1000 euros par an, en moyenne, pour les 30 millions de Français qui jouent.

Panorama de la Finance Participative.

Intervention de P. Johner Heuze (Social Business Factory)

La finance participative est un nouveau mode de financement de projets, et peut devenir un réel relai de croissance.

Le cœur du sujet est la technologie comme vecteur de collecte d'argent. Historiquement, on observe que la collecte repose majoritairement sur du don en direct, adressé à de grandes associations reconnues, principalement sur le secteur de la santé et réglé par chèque.

Aujourd'hui Internet semble permettre une collecte d'argent sur d'autres canaux (au delà du don, on voit apparaître des plateformes de prêts rémunérés ou non rémunérés, et des plateformes d'investissements en fonds propres) et sur de nouvelles thématiques (aide au développement, accès à l'énergie, microcrédit...).

Les chiffres sont encore difficiles à évaluer mais on observe une vraie tendance dans les pays anglo-saxons. Toutes les organisations caritatives de ces pays confirment que les dons par internet occupent une part croissante.

Si la France reste encore balbutiante, de nombreuses initiatives sont lancées. On devine l'essor de ces plateformes dans les années à venir.

Un phénomène récent : une étude sur ce sujet menée en 2011 par la Chaire Entreprise et Pauvreté d'HEC, Accenture et Danone Communities révèle que 65% des 80 plateformes analysées se sont créées entre 2008 et 2010.

Les plateformes développent de nouvelles formes de financement : au delà du don, le prêt et l'investissement en fonds propres

Des exemples qui fonctionnent bien dans les pays anglo-saxons

- Kiva, plateforme de prêts aux Etats-Unis (microcrédit) : plus d'un million de membres et a accordé 300 M de dollars de crédit depuis sa création en 2005

- JustGiving, plateforme de dons en Grande-Bretagne où 9000 associations sont référencées et affiche une levée de fonds de 900 M Euros de dons en 10 ans

- CrowdCube, une plateforme d'investissement relativement récente en Grande-Bretagne, a soutenu 14 projets pour 4 M d'euros.

Enfin, la société civile, les particuliers, les épargnants sont en recherche de sens et ils ont besoin de choisir : + de communauté, + de sens, + de participation.

La finance participative leur donne cette possibilité.

Témoignages

Ludovic est le gérant d'un site de e-commerce de cosmétique bio. Il a été financé par Friendsclear, en collectant 3000€ auprès de 15 investisseurs. Le financement s'est déroulé sur une période de 3 mois. Il y'a trouvé une solution pour sa petite demande de financement que les banques ne sont pas prêtes à étudier. Certains investisseurs lui ont posé diverses questions au début.

Marc est le gérant de « paysans.fr », un site de vente direct de produits agricoles ayant 14 000 clients et près de 800 000 euros de Chiffre d'Affaires. Face à l'augmentation de la concurrence, il a eu besoin de fonds pour développer une politique commerciale plus agressive. Les banques n'avaient pas les outils pour étudier son dossier, et les investisseurs demandaient des rendements trop importants.

Via le site « financeutile.com », ils ont fait appel à leurs clients pour augmenter leurs fonds propres. Ils se sont laissés 2 à 3 mois pour récolter des fonds propres à hauteur de 300 k€. A mi-parcours, ils ont atteint 60 % de leur demande, en récoltant des capitaux auprès de 30 personnes. Les ¾ des soutiens sont des clients, ce qui permet de faire converger les intérêts des clients et des actionnaires.

Marie est prêteuse sur Babyloan.org, et prête entre 30 et 50 € par projet. Sur 3 ans, elle a financé près de 10 projets, sur des durées allant de 6 mois dans des pays étrangers, à des durées plus longues en France. En suivant le projet, elle accorde ses envies à ses investissements, et permet à des exclus du système bancaire d'avoir accès à une source de financement. Ses motivations peuvent être géographiques, ou la recherche de l'impact social le plus fort. En cas de défaillance, l'IMF garantit le remboursement. Sur les 6 projets totalement remboursés, aucun n'ont fait défaut.

Problématiques et amendements des différents opérateurs en France

- **Le don**

Intervention d'H. Garand et A-L. Brun Buisson

Babeldoor est une plateforme de mécénat collaboratif qui permet le financement de projets par du don contre don. Les projets ont un objectif financier, et fournissent des contreparties non-financières à leurs soutiens. D'autres structures comme Ulule, Kisskissbankbank, Izicollect ou Mailforgood existent. Ensemble, elles ont permis jusqu'à aujourd'hui de financer 900 projets. Il s'agit de don pur, sans ROI, pour financer des projets par des individus.

Internet est l'outil le plus à même de répondre à ce besoin, et il permet d'industrialiser les mécanismes de collecte. La typologie des projets financés est large (culturels, recherche, familiaux, sociaux...). La création d'une fiche projet provoque beaucoup d'émulation sur tout le site, qui donne à ces personnes une occasion d'agir. Le cadre juridique pour le donateur n'est cependant pas défini.

Mme Anne Laure Brun Buisson prend la parole pour des propositions d'ordres juridiques et fiscales.

Auparavant, elle relève le besoin conséquent d'information sur les projets mis en ligne, et l'importance de la traçabilité de l'argent.

Ses propositions sont une clarification de la fiscalité pour les particuliers, et notamment de faire rentrer les dons via ces plateformes dans la catégorie « présent d'usages ». Elle milite également pour une simplification de la collecte, et propose de réfléchir à une structure de dotation simplifiée sans obligations en termes de gouvernance (pas de société commerciale).

Elle souhaite également faciliter l'accès au don pour les publics d'entrepreneurs en difficultés, et propose que le mécénat financier soit traité comme le mécénat de compétences.

De manière plus générale, Mme Anne Laure Brun Buisson demande la définition d'un cadre juridique pour le don des entreprises, et la possibilité juridique pour une entreprise de soutenir un projet social.

- **Le prêt solidaire**

Intervention d'A. Poissonnier et I. Cabre

Babyloan : « déclencheur de solidarités par le web ».

190 millions de micro-entrepreneurs ont utilisé le microcrédit comme source de financement. Depuis 30 ans, le microcrédit se développe très rapidement.

Kiva, apparu aux US, dispose de plus de 1 millions de membres, et a délivré près de 300 millions de dollars de crédits. Il n'existe actuellement que 25 plateformes dans le monde qui refinancent seulement 0,25 % de l'encours mondial de microcrédit.

Il n'existe pas de cadre juridique concernant le prêt solidaire, au niveau de la réglementation bancaire et du démarchage financier. La solution fut de mettre en place la possibilité de faire un prêt non rémunéré à une institution de microfinance, ce qui ne constitue pas une opération de banque.

Le second problème était que les Institutions de microfinance hors Europe pouvaient emprunter sans intérêt auprès de plateformes type Babyloan, alors que les associations françaises ne le pouvaient pas. Une première modification en 2010 a permis aux personnes physiques de leur faire des prêts à condition qu'ils soient non rémunérés. Mais les personnes morales sont toujours privées de ce droit.

Une troisième contrainte exposée par Babyloan fut le manque d'harmonisation communautaire. Bien que son modèle ait été validé par La Banque de France et l'ACP, sa diffusion est ralentie voire bloquée par les différentes banques centrales des pays européens car le modèle n'est pas accepté/reconnu.

Enfin, un quatrième problème rencontré par les plateformes de prêts solidaires est le manque d'avantages fiscaux, car le prêteur solidaire n'est - pour l'instant - pas éligible à un avantage fiscal.

- **Le prêt classique**

Intervention de J.C Capelli et N. Guillaume

FriendsClear a été créé sur un concept vieux comme le monde : la mise à disposition des moyens des uns pour permettre aux autres d'entreprendre (mutuelles et coopératives dans le monde agricole, puis ouvrier, tontines diverses, etc...). Le site FriendsClear.com permet à des entrepreneurs, commerçants, artisans, auto-entrepreneurs, entrepreneurs individuels, etc. de financer leurs projets professionnels. Ces derniers présentent leurs projets sur le site auprès des internautes qui peuvent les consulter, échanger avec eux et faire le choix de ceux qu'ils souhaitent soutenir.

Alors que le montant minimum d'investissement de 100 Euros (ce qui est très modique), les fondateurs de FriendsClear pointent du doigt les contraintes administratives imposées par la réglementation bancaire : pour pouvoir investir, il faut fournir deux pièces d'identité, une attestation de domicile, un RIB. Tout ceci devant permettre de connaître la provenance des fonds...

Il est donc proposé :

- un allègement des contraintes de collecte des fonds provenant de transactions électroniques venant de banques,
- ainsi que la facilitation du regroupement des investisseurs dans une structure légère reconnue ayant capacité à financer des projets (par exemple à travers le dispositif de la société en participation aussi proposé pour le capital risque).

- **L'Equity**

Intervention de S. Savel

Pour soutenir en Fonds Propres les entrepreneurs, une structure permettant plus de transparence et le choix de la destination de son argent doit exister. De nouveaux Business Angels apparaissent, parfois plus jeunes, ne bénéficiant par forcément d'avantages fiscaux.

Le problème est que les particuliers ne disposent pas de véhicules juridiques adaptés qui leur permette de financer, en groupe, l'entreprise qu'ils choisissent. Il est nécessaire qu'ils puissent se regrouper pour constituer les montants nécessaires et pour que leur grand nombre ne constitue pas une contrainte de gestion pour l'entrepreneur.

Les propositions du groupe de travail que représente S. Savel sont tout d'abord :

- Une redéfinition de l'OPTF à des investissements supérieurs à 2500/3000 € par personne et par offre, et la redéfinition du cercle restreint d'investisseurs à 200/300 personnes.
- Une redéfinition du démarchage bancaire et financier, en considérant que les informations présentes sur le site internet d'une entreprise ne sont pas du démarchage.
- Pour favoriser le regroupement d'investisseurs, outre le simple pacte d'associés, il faut rendre la Société En Participation éligible aux avantages fiscaux.
- Les sociétés de Capital Risque doivent également être éligibles à l'avantage fiscal IR/ISF ou à l'exonération des plus-values.
- Déplafonner le nombre d'actionnaires limite dans une Holding.
- Supprimer l'obligation des 2 salariés pour l'éligibilité à des avantages fiscaux.
- Elargir l'avantage fiscal aux entreprises supérieures à 5 ans.

Présentées à Bercy et lors de la loi de finance, ces mesures ont été acceptées par l'Assemblée, mais rejetés en commission paritaire.

L'ordre des Experts comptables

Intervention de Ph. Mathot.

190 000 experts-comptables exercent en France. Le financement est le véritable talon d'Achille de l'économie française. Pour faciliter le financement de petits projets (< 25 000 euros) dans de meilleures conditions, un contact entre les Experts-comptables et les banques a été créé. Beaucoup de nouveaux systèmes se créent, et l'ordre des Experts Comptables soutient cette dynamique qui a vocation à retisser un lien social.

Conclusion

Intervention de F. Baud et d'A. Poissonnier

La France est entourée de pays dans lesquels ces plateformes croissent très vite. La France ne doit pas rater le coche. Kiva a une ambition comparable à Facebook, et souhaite regrouper 100 millions de membres. La finance participative peut avoir un impact très important, il est nécessaire que la puissance politique s'intéresse à son sort.

La finance participative a une volonté de créer de la transparence, du lien et souhaite impliquer les gens dans la gestion de leur argent. Jusqu'à Juin, il est nécessaire de continuer le travail d'information auprès des politiques et du grand public. Il appelle chacun à venir soutenir la finance participative en signant une pétition. Un important travail de structuration des amendements jusqu'à septembre est également à effectuer, pour aboutir à la structuration d'une vraie réforme de financement direct.

Appel à soutenir la finance participative

N'hésitez pas à signer le manifeste pour l'appui au financement participatif ("crowdfunding"): <http://finpart.p2pventure.org/petition/>

André Jaunay

Fondateur et président d'honneur de [France Angels](#)

Jean-Christophe Capelli

Co-fondateur et PDG

[FriendsClear](#)

Arnaud Poissonnier

Président & Co-fondateur

[Babyloan](#)

Marc Lipskier

Avocat à la Cour

[Bamboo & Bees](#)

Frédéric Baud

Président - [P2PVenture.org](#)

Hortense Garand

Fondatrice - Présidente de [babeldoor.com](#)

Anne-Laure Brun-Buisson

Avocat à la Cour - Médiatrice

albrunbuisson@gmail.com

Nicolas Dehorter

www.monartisteleblog.fr

Stéphanie Savel

Présidente DDIDF, Business Angel Développement Durable –

Vice-présidente de CleanTuesday

Pauline Johner Heuzé & Marion Vallet-Moison

Associées Fondatrices

Social Business Factory

Jean-Christophe Despres

PDG de Sopi Communication

Fondateur de [Moncommercehalal.com](#)

Thierry Merquiol

Co-fondateur - Président de [WiSEED](#)

Quentin Brackers de Hugo

Co-fondateur de [SPEAR](#)

Jérémy Camus

Fondateur de [XETIC](#)

Alexandre Raguét

Sun Impact Investing (Sunii)

Yann Le Jeune

Associé fondateur [ParticuliersAssociés](#)

Anne Saint Léger

Présidente fondatrice de [FinanceUtile](#)

Chaire Social Business / Entreprise et Pauvreté

HEC

Nicolas Guillaume

Co-fondateur et Directeur des Opérations

[FriendsClear](#)

Aurélien Duthoit

Directrice & Co-fondatrice

[Babyloan](#)

Ismaël Le Mouël et Didier Colin

Fondateur & CTO de [Mailforgood](#)

Vincent Ricordeau

CEO de [KissKissBankBank](#)

Joachim Dupont

Président Co-fondateur de [Anaxago](#)

François Carbone

Co-fondateur de [Anaxago](#)

Fabien Risterucci

Consultant

Ludovic Pelletier

Co-fondateur d'[Arizuka](#)

Fabrice Carrega

Co-fondateur d'[Arizuka](#)

Esra Tat

Présidente de [Bâti Cités](#) -

Associée fondatrice de [Terra Cités](#)

Alexandre Ayad

Président, co-fondateur - [IZI-collecte](#)

Marc Thouvenin

Président fondateur [Regioneo](#)

David Langlois

Directeur général [MicroWorld](#)

Guillemette Osburg

Directrice marketing [MicroWorld](#)

Stéphane Langonnet

Community manager [MicroWorld](#)

Alexandre Boucherot et Thomas Grange

Co-fondateurs de [Ulule](#)

Thomas Devilder et Maxime de Rostolan

Co-fondateur de Blue Bees

Amaury de Ternay

Associé - [Asatys Consulting](#)